Livre supprimé

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Du 16 Mai 1777.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé qu'il s'est distribué un Libelle contenant seize pages d'impression, intitulé: *Mémoire pour le sieur d'Entomas d'Armentieu, Juge de la Prévôté royale de Born, contre le sieur Chevalier Dejean, Capitaine de Dragons, commandant le détachement de la Légion de Dauphiné;* ledit Mémoire commençant par ces mots: *j'ai été chargé de faire exécuter, &c.* & finissant par ceux-ci: *plus digne d'un Pacha que d'un Officier de la Légion de Dauphiné,* signé *d'Armentieu,* sans nom d'Imprimeur. Sa Majesté auroit reconnu que non-seulement ce Libelle a été imprimé en contravention à tous les règlemens de

la Librairie, mais qu'il eſt encore répréhenſible par les imputations graves & calomnieuſes qu'il renferme contre un Officier qui a rempli avec zèle une commiſſion importante & difficile, & qu'il eſt eſſentiel de prévenir de pareils excès & d'en garantir ſur-tout les perſonnes à qui Elle juge à propos de confier l'exécution de ſes ordres. A quoi voulant pourvoir; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, a ſupprimé & ſupprime ledit Libelle intitulé : *Mémoire pour le ſieur d'Entomas d'Armentieu, Juge de la Prévôté royale de Born, contre le Chevalier Dejean, Capitaine de Dragons, commandant le détachement de la Légion de Dauphiné*, comme calomnieux. Fait très-expreſſes défenſes audit d'Entomas d'Armentieu de faire ni ſigner à l'avenir de ſemblables Libelles ſous telle peine qu'il appartiendra. Enjoint Sa Majeſté au ſieur Dupré de Saint-Maur, Intendant & Commiſſaire départi pour l'exécution de ſes ordres en la généralité de Bordeaux, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt qui ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le ſeize mai mil ſept cent ſoixante-dix-ſept. *Signé* BERTIN.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1777.

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
V. 9
no. 14

THE NEWBERRY LIBRARY